

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-13-chem | C. E. \[Caisse d'Epargne ?\]. \(Loterie\). Item](#)[J-B. Monfalcon. Code moral des ouvriers, 1835 | Les inconvénients de la loterie](#)

J-B. Monfalcon. Code moral des ouvriers, 1835 | Les inconvénients de la loterie

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b011_f0311**

Source**Boite_011-13-chem | C. E. [Caisse d'Epargne ?]. (Loterie).**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Personnes citées[Monfalcon, Jean-Baptiste](#)

Références bibliographiques[Monfalcon, Code moral des ouvriers](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Mouplon
codemans des
ouvriers
1835.

Les inconvénients de la loi.

311

- Au lieu la loi n'a attiré non la pitié
mais le mépris d'un riche et orgueilleux.
Celle qui gagnait autrefois son pain à la
loi, est à présent déshonorée.

"Un ouvrier qui se permettrait d'être
plus difficile et plus exigeant, et perdrait le
goût du moyen honnête de s'enrichir. Ruiné par
ce mal, incapable de travail, tourmenté par des
besoins pressants, ne pouvant rien faire, il se mettrait
à la recherche d'un autre moyen de s'enrichir, et
deviendrait un instrument de la loi."
Mouplon des inconvénients de la loi.

De 1822 à 1835, la loi de 1822 a coûté
48.500.000 F de recettes nettes, et 10.200.000 F de
dépenses nettes.

(183-4)

- En 1830 une loi fixe à 2 F le minimum
du salaire : la loi met la loi à la disposition
de la loi.

"Qu'on se représente combien 48 millions, en
13 ans, sur les ateliers et 37 millions de loyers
gagnés et dissipés pour la loi, ont dû se lever
pour la loi ouvrière de la loi, de la loi,

et d'être rétribué."

— Mais n'est-ce pas le C.E. "l'argent rétribué"
du gouffre de la Colère où tout s'effondre, où
leur maître leur a fait sa part de la lumière
en s'effondrant, un d'un monde rétribué.
(184-185)